Conformément au règlement (UE) 2015/830 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



FENOXAPROP-P-ETHYL 110 G/L EW

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 24.09.2021 50000614 Date de la première version publiée:

24.09.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Autres moyens d'identification

Code du produit 50000614

1.2 <u>Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseil-</u>lées

Utilisation de la subs-

Herbicide

tance/du mélange

Restrictions d'emploi re-

Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

commandées

1.3 Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Adresse du fournisseur FMC Agricultural Solutions A/S

Thyborønvej 78 Harboøre, DK-7673

Danemark

Téléphone: +45 9690 9690

Adresse e-mail: SDS-Info@fmc.com (Informations générales

sur l'e-mail)

1.4 Numéro d'appel d'urgence

En cas d'urgence de fuite, d'incendie, de déversement ou

d'accident, appelez:

Numéro d'appel d'urgence de la société - BIG (24h/24) :+32

14 58 45 45

Urgence médicale:

Centres antipoison en France:

Paris: 01.40.05.48.48 Lyon: 04.72.11.69.11 Marseille: 04.91.75.25.25 Lille: 0800 59 59 59

ORFILA: +33 (0)1 45 42 59 59 (centre antipoison)

Société: 04.37.23.65.70, accessible de 8h30 à 18h00 du lundi

au vendredi

Conformément au règlement (UE) 2015/830 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



FENOXAPROP-P-ETHYL 110 G/L EW

Version

1.0

Date de révision: 24.09.2021

Numéro de la FDS:

50000614

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

24.09.2021

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

1B

Sensibilisation cutanée, Sous-catégorie

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

Danger à long terme (chronique) pour le

milieu aquatique, Catégorie 2

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger







Mention d'avertissement Attention

Peut provoquer une allergie cutanée. Mentions de danger H317

> Risque présumé d'effets graves pour les organes à la H373 suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles :

sur les Dangers

FUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environne-

ment.

L'exposition répétée peut provoquer EUH066

dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence Prévention:

> P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouil-

lards/ vapeurs/ aérosols.

P280 Porter des gants de protection/ un équipement de pro-

tection des yeux/ du visage.

Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: La-

ver abondamment à l'eau et au savon.

Consulter un médecin en cas de malaise.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver

avant réutilisation.

Conformément au règlement (UE) 2015/830 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



FENOXAPROP-P-ETHYL 110 G/L EW

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 24.09.2021 50000614 Date de la première version publiée:

24.09.2021

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

fénoxaprop-P-éthyle (ISO)

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Mélange

Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5 265-198-5 649-424-00-3	STOT SE 3; H336 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	>= 50 - < 70
Alcohols, C9-11, ethoxylated	68439-46-3	Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319	>= 10 - < 20
fénoxaprop-P-éthyle (ISO)	71283-80-2 607-707-00-9	Skin Sens. 1; H317 STOT RE 2; H373 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	>= 10 - < 20
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	2634-33-5 220-120-9 613-088-00-6	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400	>= 0,025 - < 0,05

Conformément au règlement (UE) 2015/830 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



FENOXAPROP-P-ETHYL 110 G/L EW

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 24.09.2021 50000614 Date de la première version publiée:

24.09.2021

Aquatic Chronic 2;
H411

Facteur M (Toxicité
aiguë pour le milieu
aquatique): 10

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin trai-

tant.

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seu-

lement plusieurs heures plus tard.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

En cas de contact avec la

peau

En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.

Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion : Faire immédiatement vomir et appeler le médecin.

Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques : Peut provoquer une allergie cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxique par inhalation.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

Conformément au règlement (UE) 2015/830 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



FENOXAPROP-P-ETHYL 110 G/L EW

Version 1.0

Date de révision: 24.09.2021

Numéro de la FDS:

50000614

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

24.09.2021

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Poudre chimique, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.

Moyens d'extinction inappro- :

priés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dan: :

gereux

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégage-

ment de gaz et de vapeurs irritants.

Oxydes de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate.

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

: Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglo-

mérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Conformément au règlement (UE) 2015/830 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



FENOXAPROP-P-ETHYL 110 G/L EW

Version 1.0

Date de révision: 24.09.2021

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

50000614

Date de la première version publiée:

24.09.2021

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula- :

tion sans danger

Éviter la formation d'aérosols.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante

dans les ateliers.

Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange

est utilisé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explo-

sion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne

pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et

immédiatement après manipulation du produit.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

: Entrée interdite à toute personne étrangère au service. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-

en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de

sécurité.

Précautions pour le stockage :

en commun

Ne pas entreposer près des acides.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

Conformément au règlement (UE) 2015/830 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



FENOXAPROP-P-ETHYL 110 G/L EW

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 24.09.2021 50000614 Date de la première version publiée:

24.09.2021

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pesticide enregistré à utiliser conformément à une étiquette

approuvée par les autorités réglementaires de chaque pays.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
glycerol	56-81-5	VME (aérosol)	10 mg/m3	FR VLE
Information sup- plémentaire	Valeurs limites indicatives			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation	Voies d'exposi-	Effets potentiels sur	Valeur
	finale	tion	la santé	

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Alcohols, C9-11, ethoxylated	Eau douce	0,104 mg/l
	Eau de mer	0,104 mg/l
	Sédiment d'eau douce	13,7 mg/kg poids
		sec (p.s.)
	Sédiment marin	13,7 mg/kg poids
		sec (p.s.)
	Sol	1 mg/kg poids
		sec (p.s.)
	Utilisation intermittente (eau douce)	0,014 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	1,4 mg/l
glycerol	Eau douce	0,885 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	8,85 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	1000 mg/l
	Sédiment d'eau douce	3,3 mg/l
	Sédiment marin	0,33 mg/l
	Sol	0,141 mg/kg
		poids sec (p.s.)
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	Eau douce	0,00403 mg/l
	Eau de mer	0,000403 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	1,03 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,0499 mg/l
	Sédiment marin	0,00499 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Conformément au règlement (UE) 2015/830 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



FENOXAPROP-P-ETHYL 110 G/L EW

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 24.09.2021 50000614 Date de la première version publiée:

24.09.2021

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des

gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste

de travail spécifique.

Protection de la peau et du

corps

Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la con-

centration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est

normalement nécessaire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : blanc

Odeur : aromatique

pH : 4,95

Point d'éclair : > 95 °C

Méthode: Creuset fermé Pensky-Martens

Densité relative : 1,0249 (20 °C)

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : émulsionnable

Viscosité

Viscosité, dynamique : 1.777 mPa.s (20 °C)

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : Non comburant

9.2 Autres informations

Auto-inflammation : $> 400 \, ^{\circ}\text{C}$

Conformément au règlement (UE) 2015/830 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



FENOXAPROP-P-ETHYL 110 G/L EW

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 24.09.2021 50000614 Date de la première version publiée:

24.09.2021

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Non applicable

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2,09 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Méthode: OCDE ligne directrice 403

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

: DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Conformément au règlement (UE) 2015/830 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



FENOXAPROP-P-ETHYL 110 G/L EW

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 24.09.2021 50000614 Date de la première version publiée:

24.09.2021

Composants:

solvant naphta aromatique lourd (pétrole):

Toxicité aiguë par voie orale : (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 420

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 4,688 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxi-

cité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

Alcohols, C9-11, ethoxylated:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1.192 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

fénoxaprop-P-éthyle (ISO):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3.150 - 4.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 1,224 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxi-

cité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Méthode: EPA OPP 81-2

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 490 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

Conformément au règlement (UE) 2015/830 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



FENOXAPROP-P-ETHYL 110 G/L EW

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 24.09.2021 50000614 Date de la première version publiée:

24.09.2021

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Remarques : Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

Composants:

solvant naphta aromatique lourd (pétrole):

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Alcohols, C9-11, ethoxylated:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

fénoxaprop-P-éthyle (ISO):

Méthode : EPA OPP 81-5 Résultat : irritation légère

Remarques : Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one:

Espèce : Lapin Durée d'exposition : 72 h

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Méthode : OCDE ligne directrice 405

Résultat : irritation légère

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Composants:

solvant naphta aromatique lourd (pétrole):

Espèce : Lapin

Conformément au règlement (UE) 2015/830 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



FENOXAPROP-P-ETHYL 110 G/L EW

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 24.09.2021 50000614 Date de la première version publiée:

24.09.2021

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Alcohols, C9-11, ethoxylated:

Espèce : Cornée bovine Résultat : Irritation des yeux

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

fénoxaprop-P-éthyle (ISO):

Méthode : EPA OPP 81-4 Résultat : irritation légère

Remarques : Les poussières du produit peuvent être irritantes pour les

yeux, la peau et l'appareil respiratoire.

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one:

Espèce : Cornée bovine

Méthode : OCDE ligne directrice 437 Résultat : Pas d'irritation des yeux

Espèce : Lapin

Méthode : EPA OPP 81-4

Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Type de Test : Test sur ganglions lymphatiques locaux

Méthode : OCDE ligne directrice 429

Résultat : Taux de sensibilisation de la peau bas à modéré, probable ou

prouvé, chez l'homme

Remarques : A un effet sensibilisant.

Composants:

solvant naphta aromatique lourd (pétrole):

Type de Test : Test de Maximalisation

Espèce : Cochon d'Inde

Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.

Alcohols, C9-11, ethoxylated:

Type de Test : Test de Maximalisation

12 / 29

Conformément au règlement (UE) 2015/830 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



FENOXAPROP-P-ETHYL 110 G/L EW

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 24.09.2021 50000614 Date de la première version publiée:

24.09.2021

Espèce Cochon d'Inde

Résultat Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Remarques Selon les données provenant de composants similaires

fénoxaprop-P-éthyle (ISO):

Méthode **EPA OPP 81-6**

Résultat Taux de sensibilisation de la peau bas à modéré, probable ou

prouvé, chez l'homme

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one:

Type de Test Test de Maximalisation

Espèce Cochon d'Inde

Méthode OCDE ligne directrice 406

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Résultat

Espèce Cochon d'Inde Méthode FIFRA 81.06

Résultat Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

germinales- Evaluation

Mutagénicité sur les cellules : L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classifica-

tion en tant que mutagène sur des cellules germinales.

Composants:

solvant naphta aromatique lourd (pétrole):

Génotoxicité in vitro Type de Test: essai de mutation inverse

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Génotoxicité in vivo Type de Test: Aberration chromosomique de la moelle os-

> seuse Espèce: Rat

Voie d'application: Inhalation (vapeur)

Résultat: négatif

Alcohols, C9-11, ethoxylated:

Génotoxicité in vitro Type de Test: essai de mutation inverse

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Conformément au règlement (UE) 2015/830 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



FENOXAPROP-P-ETHYL 110 G/L EW

Version 1.0

Date de révision: 24.09.2021

Numéro de la FDS: 50000614

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

24.09.2021

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Mutagénicité_sur les cellules

germinales- Evaluation

Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one:

Génotoxicité in vitro

Type de Test: Test de mutation du gène

Système d'essais: Cellules de lymphome de souris

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabo-

lique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

Type de Test: Test de Ames

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: positif

Génotoxicité in vivo

Type de Test: essai sur la synthèse d'ADN non programmée

Espèce: Rat (mâle)

Type de cellule: Cellules du foie Voie d'application: Ingestion Durée d'exposition: 4 h

Méthode: OCDE ligne directrice 486

Résultat: négatif

Type de Test: Test du micronoyau

Espèce: Souris

Voie d'application: Oral(e)

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation

L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classifica-

tion en tant que mutagène sur des cellules germinales.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Cancérogénicité - Evaluation : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-

Conformément au règlement (UE) 2015/830 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



FENOXAPROP-P-ETHYL 110 G/L EW

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 24.09.2021 50000614 Date de la première version publiée:

24.09.2021

sement comme cancérogène

Composants:

solvant naphta aromatique lourd (pétrole):

Espèce : Rat, mâle et femelle Voie d'application : Inhalation (vapeur)

Durée d'exposition : 12 mois : 1,8 mg/l

Résultat : négatif

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Cancérogénicité - Evaluation : L'ensemble des preuves indique que la substance n'est pas

cancérigène.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité pour la reproduction : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-

- Evaluation sement comme toxique pour la reproduction

Composants:

Alcohols, C9-11, ethoxylated:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Dermale Dose: 0, 10, 100, 250 mg/kg bw

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: >= 250 mg/kg

p.c./jour

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction et le dé-

veloppement Espèce: Rat

Voie d'application: Dermale Dose: 0, 10, 100, 250 mg/kg bw

Toxicité maternelle générale: NOAEL: >= 250 mg/kg p.c./jour Toxicité pour le développement: NOAEL: >= 250 mg/kg

p.c./jour

Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction :

Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-

- Evaluation sement comme toxique pour la reproduction

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle

Voie d'application: Ingestion

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 18,5 Poids corpo-

Conformément au règlement (UE) 2015/830 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



FENOXAPROP-P-ETHYL 110 G/L EW

Version Date de révision:

24.09.2021

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

24.09.2021

rel mg / kg

50000614

Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 48 Poids cor-

porel mg / kg

Fertilité: NOAEL: 112 Poids humide mg / kg

Symptômes: Aucune incidence sur les paramètres de repro-

duction.

Méthode: OPPTS 870.3800

Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction :

- Evaluation

1.0

Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-

sement comme toxique pour la reproduction

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Composants:

solvant naphta aromatique lourd (pétrole):

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Alcohols, C9-11, ethoxylated:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Produit:

Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique spéci-

fique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 2.

Composants:

fénoxaprop-P-éthyle (ISO):

Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique spéci-

fique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 2.

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Conformément au règlement (UE) 2015/830 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



FENOXAPROP-P-ETHYL 110 G/L EW

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 24.09.2021 50000614 Date de la première version publiée:

24.09.2021

Toxicité à dose répétée

Composants:

solvant naphta aromatique lourd (pétrole):

Espèce : Rat, mâle et femelle

0,9 - 1,8 mg/l

Voie d'application : Inhalation (vapeur)

Durée d'exposition : 12 months

Alcohols, C9-11, ethoxylated:

Espèce : Rat, mâle et femelle NOAEL : >=500 mg/kg p.c./jour

Voie d'application : Ingestion Durée d'exposition : 90 d

Dose : 0, 15, 50, 150, 500 mg/kg bw/d

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

fénoxaprop-P-éthyle (ISO):

Espèce : Rat
NOAEL : 0,7 mg/kg
Voie d'application : Ingestion

Durée d'exposition : 90 d

Symptômes : <** Phrase language not available: [FR] CUST -

FMC_0000000399 **>, augmentation du poids du foie

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 15 mg/kg Voie d'application : Ingestion Durée d'exposition : 28 d

Méthode : OCDE ligne directrice 407

Symptômes : Irritation

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 69 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 90 d

Symptômes : Irritation, Perte de poids corporel

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

Conformément au règlement (UE) 2015/830 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



FENOXAPROP-P-ETHYL 110 G/L EW

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 24.09.2021 50000614 Date de la première version publiée:

24.09.2021

Composants:

solvant naphta aromatique lourd (pétrole):

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Expérience de l'exposition humaine

Composants:

solvant naphta aromatique lourd (pétrole):

Contact avec la peau Symptômes: L'exposition répétée peut provoquer dessèche-

ment ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques Donnée non disponible

Composants:

fénoxaprop-P-éthyle (ISO):

Remarques : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 1,62 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1,46 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 3,28 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les organismes :

terrestres

DL50: 160 µg/abeille Durée d'exposition: 48 h

Espèce: Apis mellifera (abeilles)

Composants:

solvant naphta aromatique lourd (pétrole):

Toxicité pour les poissons LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2 - 5 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Conformément au règlement (UE) 2015/830 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



FENOXAPROP-P-ETHYL 110 G/L EW

Version Date de révision:

24.09.2021 1.0

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -50000614

Date de la première version publiée:

24.09.2021

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1,4 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 1 - 3

mg/l

Durée d'exposition: 24 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorga-

nismes

LL50 (Tetrahymena pyriformis (tétrahymène pyriforme)):

677,9 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Inhibition de la croissance

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

EL50: 0,89 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Alcohols, C9-11, ethoxylated:

Toxicité pour les poissons

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

Remarques: Donnée non disponible

fénoxaprop-P-éthyle (ISO):

Toxicité pour les poissons

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,31 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 0,97 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,16 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CI50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,51 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Facteur M (Toxicité aiguë

pour le milieu aquatique)

1

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique)

: 1

Toxicité pour les organismes : CL50: 24,8 mg/kg

19/29

Conformément au règlement (UE) 2015/830 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



FENOXAPROP-P-ETHYL 110 G/L EW

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

24.09.2021 50000614 Date de la première version publiée: 1.0

24.09.2021

vivant dans le sol Durée d'exposition: 14 jr

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

Toxicité pour les organismes :

terrestres

DL50: > 2.000 mg/kg

Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

DL50: > 2.000 mg/kg

Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert)

DL50: >100

Durée d'exposition: 48 h Espèce: Apis mellifera (abeilles)

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one:

Toxicité pour les poissons CL50 (Cyprinodon variegatus (Cyprinodon)): 16,7 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2,15 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 2,9 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,070

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,04

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M (Toxicité aiguë

pour le milieu aquatique)

10

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (boue activée): 24 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Inhibition de la respiration Méthode: OCDE Ligne directrice 209

CE50 (boue activée): 12,8 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Inhibition de la respiration Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Conformément au règlement (UE) 2015/830 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



FENOXAPROP-P-ETHYL 110 G/L EW

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 24.09.2021 50000614 Date de la première version publiée:

24.09.2021

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

solvant naphta aromatique lourd (pétrole):

Biodégradabilité : Résultat: Intrinsèquement biodégradable.

Biodégradation: 58,6 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE ligne directrice 301F

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Alcohols, C9-11, ethoxylated:

Biodégradabilité : Inoculum: Boue activée, non adaptée

Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 100 % Durée d'exposition: 28 jr

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

fénoxaprop-P-éthyle (ISO):

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one:

Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

solvant naphta aromatique lourd (pétrole):

Coefficient de partage: n-

log Pow: 2,4 - 6,5

octanol/eau

Alcohols, C9-11, ethoxylated:

Bioaccumulation : Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Facteur de bioconcentration (FBC): 237

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: 3,74 (25 °C)

Méthode: QSAR

fénoxaprop-P-éthyle (ISO):

Coefficient de partage: n-

log Pow: 4,28

octanol/eau

Conformément au règlement (UE) 2015/830 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



FENOXAPROP-P-ETHYL 110 G/L EW

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 24.09.2021 50000614 Date de la première version publiée:

24.09.2021

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one:

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)

Durée d'exposition: 56 jr

Facteur de bioconcentration (FBC): 6,62 Méthode: OCDE ligne directrice 305

Remarques: Cette substance n'est pas considérée comme

persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 0,7 (20 °C)

pH: 7

log Pow: 0,99 (20 °C)

pH: 5

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one:

Répartition entre les compar- : Koc: 9,33, log Koc: 0,97

timents environnementaux Méthode: OCDE ligne directrice 121

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

: Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans

l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu pro-

fessionnelle.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets

néfastes à long terme.

Composants:

fénoxaprop-P-éthyle (ISO):

Information écologique sup-

plémentaire

: Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu pro-

fessionnelle.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Conformément au règlement (UE) 2015/830 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



FENOXAPROP-P-ETHYL 110 G/L EW

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 24.09.2021 50000614 Date de la première version publiée:

24.09.2021

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des embal-

lages déjà utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADN : UN 3082
ADR : UN 3082
RID : UN 3082
IMDG : UN 3082
IATA : UN 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(Fenoxaprop-P-ethyl, ALKYL(C3-C6)BENZENES)

ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(Fenoxaprop-P-ethyl, ALKYL(C3-C6)BENZENES)

RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(Fenoxaprop-P-ethyl, ALKYL(C3-C6)BENZENES)

IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

(Fenoxaprop-P-ethyl, ALKYL(C3-C6)BENZENES)

IATA : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

(Fenoxaprop-P-ethyl, ALKYL(C3-C6)BENZENES)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

 ADN
 : 9

 ADR
 : 9

 RID
 : 9

Conformément au règlement (UE) 2015/830 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



FENOXAPROP-P-ETHYL 110 G/L EW

Version 1.0

Date de révision: 24.09.2021

Numéro de la FDS: 50000614

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

24.09.2021

IMDG 9 IATA 9

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage Ш Code de classification M6 Numéro d'identification du 90

danger

Étiquettes 9

ADR

Groupe d'emballage Ш Code de classification M6 Numéro d'identification du 90

danger

Étiquettes 9 Code de restriction en tun-(-) nels

RID

Groupe d'emballage Ш Code de classification M6 Numéro d'identification du 90

danger

Étiquettes 9

IMDG

Groupe d'emballage Ш Étiquettes 9

EmS Code F-A, S-F

IATA (Cargo)

Instructions de conditionne-964

ment (avion cargo)

Instruction d'emballage (LQ) Y964 Groupe d'emballage Ш Étiquettes **Divers**

IATA (Passager)

Instructions de conditionne-964

ment (avion de ligne)

Instruction d'emballage (LQ) Y964 Groupe d'emballage Ш Étiquettes **Divers**

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environne-

ment

Dangereux pour l'environne-

24 / 29

Conformément au règlement (UE) 2015/830 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



FENOXAPROP-P-ETHYL 110 G/L EW

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 24.09.2021 50000614 Date de la première version publiée:

24.09.2021

ment

RID

Dangereux pour l'environneoui

ment

IMDG

Polluant marin oui

IATA (Passager)

Dangereux pour l'environneoui

ment

IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environne-

oui

ment

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccu-

Non applicable

pantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

(Annexe XIV)

Non applicable

Règlement (CE) Nº 1005/2009 relatif à des substances

qui appauvrissent la couche d'ozone

Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants

organiques persistants (refonte)

Non applicable

Règlement (CE) Nº 649/2012 du Parlement européen et : du Conseil concernant les exportations et importations

de produits chimiques dangereux

fénoxaprop-P-éthyle (ISO)

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII)

: Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:

Numéro sur la liste 3

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Conformément au règlement (UE) 2015/830 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



FENOXAPROP-P-ETHYL 110 G/L EW

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 24.09.2021 50000614 Date de la première version publiée:

24.09.2021

H2 TOXICITÉ AIGUË

E2 DANGERS POUR

L'ENVIRONNEMENT

E1

34 Produits dérivés du pétrole

et carburants de substitution: a) essences et naphtes; b) kérosènes (carburants d'aviation compris); c) gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris); d) fiouls lourds; e) carburants de substitution utilisés aux mêmes fins et présentant des propriétés similaires en termes d'inflammabilité et de dangers environnementaux que les produits visés aux

points a) à d).

Maladies Professionnelles

(R-461-3, France)

84, 65

Installations classées pour la : protection de l'environnement (Code de l'environnement

R511-9)

4130, 4511, 4734, 4510

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées

sur l'inventaire TSCA.

AICS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ni sur

la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.

fénoxaprop-P-éthyle (ISO)

Polyalkylene oxide block copolymer

Conformément au règlement (UE) 2015/830 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



FENOXAPROP-P-ETHYL 110 G/L EW

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 24.09.2021 50000614 Date de la première version publiée:

24.09.2021

ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

ISHL : N'est pas en conformité avec l'inventaire

KECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

PICCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

IECSC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

NZIoC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires.

H315
H317
Peut provoquer une allergie cutanée.
H318
Provoque de graves lésions des yeux.
H319
Provoque une sévère irritation des yeux.
H336
Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Asp. Tox. : Danger par aspiration Eye Dam. : Lésions oculaires graves

Eye Irrit. : Irritation oculaire
Skin Irrit. : Irritation cutanée
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

répétée

STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

unique

FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chi-

miques en France (INRS)

FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition

Conformément au règlement (UE) 2015/830 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



FENOXAPROP-P-ETHYL 110 G/L EW

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 24.09.2021 50000614 Date de la première version publiée:

24.09.2021

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances, règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA -Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC -Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO -Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques: RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange: Procédure de classification:

Skin Sens. 1B H317 Sur la base de données ou de l'éva-

luation des produits

STOT RE 2 H373 Sur la base de données ou de l'éva-

luation des produits

Aquatic Chronic 2 H411 Méthode de calcul

Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le présent document (y compris les données et les déclarations) sont exactes à la date à laquelle le document a été rédigé. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible auprès de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier,

Conformément au règlement (UE) 2015/830 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



FENOXAPROP-P-ETHYL 110 G/L EW

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 24.09.2021 50000614 Date de la première version publiée:

24.09.2021

garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le présent document. Les informations fournies ici se rapportent uniquement à ce produit particulier spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à l'usage qu'il en fait et adapté aux conditions et aux méthodes qui lui sont propres. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

Préparé par

FMC Corporation

FMC Logo - Trademark of FMC Corporation

© 2021 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

FR / FR